

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 19–21 février 2007**

## **QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE**

**Point 5 de l'ordre du  
jour**

*Pour information\**

**F**

Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2007/5-B**  
6 février 2007  
ORIGINAL: ANGLAIS

### **MISE À JOUR SUR LES INTERVENTIONS DU PAM EN MATIÈRE DE PRÉPARATION AUX CATASTROPHES NATURELLES ET D'ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS**

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, PDP : M. S. Samkange tél.: 066513-2767

Chef, PDPS : M. S. Were Omamo tél.: 066513-2178

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

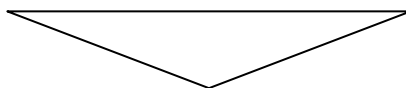
## RESUME

Le présent document d'information résume la politique du PAM relative à la préparation aux catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets, ainsi que les faits nouveaux intervenus en matière de prévention des catastrophes. Il fait le point sur les programmes et activités du PAM à l'appui des mesures de préparation et d'atténuation aux niveaux mondial, régional et national.

Parmi les faits nouveaux intervenus récemment à travers le monde en matière de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets, qui définissent le contexte général dans lequel opère le PAM, il y a lieu de citer la Stratégie internationale de prévention des catastrophes adoptée par les Nations Unies et le Cadre d'action de Hyogo. Le document décrit la politique du PAM relative à la préparation aux catastrophes et à l'atténuation de leurs effets, puis présente les divers programmes et activités du Programme, ainsi que les mesures prises par la Sous-Division de la planification préalable des secours et des interventions en cas d'urgence et du Service de la logistique à Rome, du bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et enfin du bureau de pays du PAM au Malawi. Il décrit également une initiative pilote visant à étudier la possibilité d'utiliser des outils financiers pour gérer les risques posés par la sécheresse en Éthiopie et, en dernier lieu, présente des conclusions aux fins d'élaboration de la politique générale du PAM et de ses activités de programmation, d'analyse et de renforcement des capacités.

L'action du PAM dans le domaine de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets est considérable et de grande qualité. La Sous-Division de la planification préalable des secours et des interventions en cas d'urgence est responsable, au sein du Programme, des aspects techniques de la préparation aux catastrophes. Le Service de la logistique dirige la mise au point et la mise en oeuvre des moyens logistiques liés à la préparation aux catastrophes et à l'atténuation de leurs effets, tant au sein du PAM qu'à l'échelle du système des Nations Unies. D'autres unités au Siège contribuent aux activités de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets, en aidant les bureaux régionaux et les bureaux de pays à concevoir et à mener à bien des initiatives qui donnent des résultats tangibles.

## PROJET DE DECISION\*



Le Conseil prend note du document intitulé "Mise à jour sur les interventions du PAM en matière de préparation aux catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets" (WFP/EB.1/2007/5-B).

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.1/2007/16) publié à la fin de la session du Conseil.

## INTRODUCTION

1. La conjugaison de différents facteurs, à savoir la dégradation des ressources naturelles, la pression démographique dans des zones fragiles, la faiblesse des capacités matérielles, institutionnelles et humaines et le changement climatique toujours plus marqué, accroît les risques de crises humanitaires dues aux catastrophes naturelles. Le PAM a démontré à maintes reprises sa capacité de réagir promptement et efficacement à ces catastrophes. Toutefois, en tant que principal responsable des secours humanitaires, il prend aussi des mesures pour réduire la probabilité de voir ces catastrophes naturelles provoquer des désastres humanitaires, ainsi que pour atténuer les effets des catastrophes qui se produisent.
2. Le présent document d'information résume la politique du PAM relative à la préparation aux catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets et fait le point sur les programmes et activités du PAM destinées à appuyer les mesures prises dans ce domaine à l'échelle mondiale.

## FAITS NOUVEAUX INTERVENUS RECEMMENT DANS LE MONDE EN MATIERE DE PREPARATION AUX CATASTROPHES ET D'ATTENUATION DE LEURS EFFETS

3. Le développement durable, la réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance et la prévention des catastrophes sont de plus en plus largement considérés comme des objectifs se renforçant les uns les autres. Plusieurs déclarations ont été adoptées ces dernières années, notamment:
  - la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr: Directives pour la prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets;
  - la Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
  - La Déclaration du Millénaire de 2000;
  - le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable;
  - La Déclaration et le Cadre d'action de Hyogo; et
  - le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies.
4. De l'avis général, les programmes de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets offrent la possibilité de renforcer le développement durable. Les pertes dues aux catastrophes naturelles peuvent être réduites et les sociétés peuvent être mieux armées pour faire face aux catastrophes si des mesures sont prises aux niveaux national et local. Pour cela, il est essentiel de susciter une prise de conscience accrue, de s'assurer la participation de toutes les couches de la société et de traduire l'évaluation des risques au niveau local par des mesures de protection. Si l'on veut parvenir à ces objectifs, les programmes de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets doivent bénéficier d'un soutien prioritaire sous forme de plaidoyer, d'appui financier et de programmation à l'échelon national. Ces impératifs sont au cœur de la démarche du PAM en matière de prévention et de gestion des catastrophes.

## POLITIQUE DU PAM POUR LA PREPARATION AUX CATASTROPHES ET L'ATTENUATION DE LEURS EFFETS

5. Il n'existe pas de document officiel sur la politique du PAM en matière de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets. Toutefois, "atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables" est l'un des cinq domaines prioritaires de la politique du PAM visant à favoriser le développement (EB.A/99/4A). En tant qu'organisme chargé des secours humanitaires, attaché à identifier et à traiter les causes structurelles et non structurelles de la vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire, le PAM considère le souci d'anticipation qui caractérise la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets comme un élément essentiel de son approche.
6. Comme il est indiqué dans le document de 1999 sur la politique visant à favoriser le développement, les ménages pauvres doivent acquérir des actifs et les conserver quand les temps sont difficiles. Il faut donc intervenir rapidement avant qu'ils n'en soient réduits à vendre des actifs du ménage tels que leur outillage, leur terre ou leur bétail, ainsi que prévenir l'érosion du capital humain. Pour agir vite, le PAM doit s'organiser à l'avance.
7. Les principes ci-après étayent la démarche du PAM en matière de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets, laquelle évolue avec le temps:
  - i) Dans les pays exposés à des catastrophes naturelles récurrentes, les activités de développement et les interventions d'urgence doivent être étroitement liées;
  - ii) La prévention des catastrophes, la planification préalable (y compris la planification d'urgence) et les interventions à mener doivent faire partie intégrante du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD);
  - iii) L'atténuation des effets des catastrophes dépend de mesures structurelles et non structurelles dans divers secteurs et à différents niveaux des économies nationales;
  - iv) L'atténuation des effets des catastrophes doit être l'un des principaux objectifs des projets menés dans les régions qui y sont exposées;
  - v) Les activités doivent être ciblées sur ceux qui ne peuvent pas faire face à des catastrophes récurrentes et pas seulement sur ceux qui vivent dans des régions qui y sont exposées;
  - vi) Si l'on veut atténuer efficacement les effets d'une catastrophe, il faut bien comprendre comment celle-ci affecte la relation hommes-femmes; et
  - vii) Les mesures tendant à atténuer les effets des catastrophes doivent avoir essentiellement pour objectif de préserver les moyens de subsistance.
8. La politique mise au point en 2004 en vue de créer des filets de sécurité décrit comment les dispositifs de protection du PAM qui reposent sur l'aide alimentaire permettent d'intervenir rapidement dans les zones exposées aux chocs et réduisent la nécessité de lancer en permanence des appels pour faire face aux crises récurrentes. Ces filets de sécurité complètent en outre des politiques telles que celle en faveur du développement, en veillant à ce que des dispositifs soient en place pour préserver les moyens de subsistance en cas de choc. Intégrer l'aide dans les stratégies de protection sociale à l'échelle nationale permet aussi d'éviter les doubles emplois et d'aider les gouvernements à mettre au point des systèmes d'aide alimentaire durables. Un objectif essentiel est de garantir le caractère stable et prévisible de ces systèmes, de manière à encourager davantage les investissements susceptibles de renforcer les capacités des pauvres qui souffrent de la faim de faire face aux risques.

9. Ces principes sont pris en compte dans la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets, à divers niveaux du PAM, comme expliqué ci-après.

## **ACTIVITES DU PAM EN MATIERE DE PREPARATION AUX CATASTROPHES ET D'ATTENUATION DE LEURS EFFETS**

10. Le présent document n'a pas pour objectif de décrire de manière exhaustive toutes les activités du PAM en matière de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets. Toutefois, il est possible d'avoir une bonne idée de ces activités à travers la Sous-Division de la planification préalable des secours et des interventions en cas d'urgence (ODAP), le Service de la logistique (ODTL), le Bureau régional de Panama pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ODP) et le bureau du PAM au Malawi. Le projet pilote d'assurance-sécheresse en Éthiopie permet aussi de tirer des constatations utiles quant au rôle potentiel des instruments financiers en matière de gestion des catastrophes.

### **Sous-Division de la planification préalable des secours et des interventions en cas d'urgence (ODAP)**

11. Établie en 2003, l'ODAP a pour principal objectif de renforcer l'efficacité et la capacité d'intervention du PAM sur le terrain et au Siège en cas d'opération d'urgence, grâce à une meilleure préparation. La notion de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours recouvre un ensemble de mesures et de dispositifs mis en place dans l'éventualité d'une crise afin de garantir une intervention rapide et efficace. L'ODAP atteint cet objectif: i) en actualisant les normes directives du PAM; ii) en apportant son concours technique aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux, et en contribuant à renforcer leurs capacités; iii) en mettant au point de nouveaux outils, systèmes et normes pour la planification des interventions d'urgence; iv) en favorisant la synthèse et le partage des informations liées à la planification des interventions d'urgence au sein du Programme; et v) en appuyant et en coordonnant les processus liés aux activités de planification des interventions d'urgence au niveau interorganisations. Les activités de l'ODAP sont plus particulièrement les suivantes:
- assumer la direction du Sous-Groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur la préparation et la planification des interventions en cas d'urgence;
  - mettre au point de nouveaux outils et démarches, et institutionnaliser les liens avec les partenaires;
  - apporter une contribution de fond au rapport sur l'alerte rapide et l'intervention d'urgence du Comité permanent interorganisations;
  - gérer le Centre de suivi des opérations du PAM lors de l'émergence de crises; et
  - avec le concours financier du Fonds d'affectation spéciale de la Suède, exécuter le projet sur le renforcement de la capacité du PAM d'atténuer les risques de catastrophes conformément au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, qui vise à mettre en place un cadre d'orientation pour les opérations et les politiques du PAM en cas de catastrophe naturelle.

## **Service de la logistique (ODTL)**

12. L'efficacité des activités de planification des interventions d'urgence repose sur une logistique fiable. Deux initiatives menées sous l'égide de l'ODTL — les entrepôts de matériel destiné aux interventions humanitaires et le module logistique des Nations Unies — sous-tendent les efforts entrepris à l'échelle mondiale pour renforcer les capacités logistiques et se préparer aux catastrophes.
13. En 2000, le PAM a mis en place le premier entrepôt de matériel destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies à Brindisi (Italie), en vue de renforcer sa capacité d'intervention rapide en cas d'urgence. Le PAM reproduit actuellement le modèle de Brindisi en créant un réseau d'entrepôts au Ghana, à Doubaï, en Malaisie et au Panama.
14. Ces entrepôts facilitent le déploiement rapide et à moindre coût des fournitures d'aide humanitaire nécessaires sur les lieux de la catastrophe. Un bureau d'appui à ces entrepôts a été créé à Rome pour répondre aux besoins des utilisateurs, qui s'adressent ainsi à un interlocuteur unique pour avoir accès à des services, parmi lesquels l'entreposage gratuit, la colocation et le déploiement commun de matériel, ainsi que la normalisation du matériel dans toutes les organisations humanitaires, le partage et le prêt du matériel, et l'obtention de ristournes auprès des fournisseurs par le biais d'achats groupés.
15. Les objectifs du module logistique des Nations Unies coordonné par le PAM sont les suivants: i) améliorer les capacités de déploiement rapide des intervenants humanitaires en renforçant la préparation et l'intervention logistiques; ii) mettre en place une capacité opérationnelle interorganisations/intermodules pour que les opérations soient mieux planifiées, plus rapides et plus efficaces; et iii) identifier les lacunes logistiques dans les opérations humanitaires.
16. Une cellule d'appui au système d'action groupée a été créée à Rome. Des équipes conjointes d'intervention logistique, composées de responsables de la logistique du système des Nations Unies et d'ailleurs, sont actuellement constituées pour mener des évaluations concertées dans les 48 heures suivant l'apparition d'une situation d'urgence.
17. Dans les pays, des modules sont mis en place conformément aux protocoles définis par la cellule d'appui, en tenant compte des directives approuvées par le Comité permanent interorganisations. La mise en place de chaque module logistique vient renforcer la capacité de la communauté humanitaire de réagir à la prochaine crise, grâce au partage de l'information et à la coopération accrue entre les organisations d'aide humanitaire, qu'elles appartiennent ou non au système des Nations Unies.

## **Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ODP)**

18. Pour faire face aux conséquences dévastatrices des sécheresses, inondations, gelées, séismes, raz de marée et ouragans dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le bureau régional du PAM pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ODP) travaille en étroite association avec les gouvernements, d'autres institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) pour renforcer la capacité de mettre au point et d'appliquer des stratégies de planification des interventions d'urgence.
19. L'initiative phare de l'ODP est le Réseau de planification des interventions d'urgence pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LACERN), qui réunit des gouvernements partenaires, des institutions des Nations Unies et des ONG. Il fonctionne au titre d'une opération spéciale de l'ODP et assure la livraison en temps voulu et économiquement rentable, dans les zones touchées par une catastrophe, de rations d'urgence prêtes à consommer ainsi que de matériel d'intervention d'urgence prépositionné au Panama ainsi que dans trois entrepôts à La Barbade, en El Salvador et en Équateur. Par le biais du





LACERN, le PAM apporte à ses partenaires des services d'appui technique pour la gestion des interventions d'urgence faisant appel à l'aide alimentaire.

20. Outre le pôle central et les trois entrepôts du LACERN, le centre de gestion des crises permet au PAM et à ses partenaires de partager des données d'expérience et des informations, ainsi que des données opérationnelles, de manière à mieux planifier leurs interventions. Les services communs sont notamment les suivants: i) logistique et gestion des entrepôts; ii) achats de denrées alimentaires; iii) analyse de la vulnérabilité et évaluations des besoins d'urgence; et iv) gestion des opérations et du financement dans le cadre des interventions de secours alimentaires d'urgence.
21. Une opération d'urgence du PAM a été récemment mise au point au niveau régional pour compléter le LACERN par le biais de l'achat et du prépositionnement de 450 tonnes de biscuits à haute teneur énergétique, lesquels seront répartis de manière égale entre les trois entrepôts. Les stocks seront gérés par le LACERN et feront partie des livraisons d'aide alimentaire effectuées immédiatement en cas de crise par le PAM. Le prépositionnement de biscuits à haute teneur énergétique dans les entrepôts sous-régionaux est motivé par: i) un désir commun d'intervenir immédiatement en cas de crise soudaine, dans le cadre de l'objectif global visant à accroître la capacité collective d'intervenir en cas d'urgence dans la région; et ii) la nécessité de faire des économies, en évitant de payer les coûts de transaction élevés et les majorations généralement associées aux interventions en cas de catastrophe.
22. Bien que cette initiative couvre uniquement l'achat et le prépositionnement de stocks de biscuits à haute teneur énergétique, la stratégie qui la sous-tend et le mode d'exécution sont régis par des mécanismes mis en place par le biais du LACERN. Dans la pratique, les produits seront prélevés et distribués, puis les réserves reconstituées, selon les modalités d'usage du PAM en ce qui concerne le ciblage et la distribution.

---

## INSTRUMENTS FINANCIERS

23. La Sous-Division des projets spéciaux du PAM et la Banque mondiale collaborent actuellement à un projet pilote d'assurance, de type dérivé climatique, en vue d'indemniser les agriculteurs éthiopiens et de les protéger contre les risques de sécheresse. La première phase du projet (2004–2006) a montré que les données concernant la pluviosité en Éthiopie étaient suffisamment précises et fournies en temps voulu, ce qui a permis le transfert du risque de sécheresse dans le pays sur les marchés internationaux de la réassurance. Un contrat d'assurance prévoyant le versement d'un montant maximal de 7,1 millions de dollars É.-U. a ensuite été conclu, démontrant ainsi que les marchés internationaux étaient prêts à passer des contrats fondés sur les données pour l'Éthiopie. Fort de ce succès et au vu d'autres enseignements pratiques tirés de la première phase du projet, le PAM, la Banque mondiale et le Ministère britannique du développement international ont entrepris de mettre au point un cadre exhaustif de financement du risque de sécheresse, destiné aux 5 à 8 millions d'Éthiopiens qui connaissent une insécurité alimentaire temporaire. La deuxième phase a pour objectif d'accroître le financement pour qu'il atteigne au total 135 millions de dollars, y compris un fonds de réserve approvisionné par des sources bilatérales, multilatérales et les assurances. Par ailleurs, la Banque mondiale vient d'approuver un dispositif de protection d'un montant de 175 millions de dollars pour l'Éthiopie, qui comprend une subvention pour imprévus de 25 millions de dollars, sur la base de l'indice de sécheresse mis au point par le PAM.

## BUREAU DU PAM AU MALAWI

24. Comme il est indiqué plus haut, les programmes du PAM pour l'atténuation des effets des catastrophes visent à tempérer les conséquences des catastrophes naturelles récurrentes. Ces interventions, qui ont coûté plus de 440 millions de dollars en 2005 pour l'ensemble des activités du PAM, aident les ménages et les communautés à trouver des moyens de subsistance durables, à améliorer la productivité et à enrayer la dégradation des ressources naturelles. Il s'agit notamment de mesures visant à appuyer le passage à des pratiques durables de gestion des richesses naturelles, et à stabiliser les zones sujettes à une lente dégradation des ressources. L'appui aux activités menées par les gouvernements pour se préparer aux catastrophes et atténuer leurs effets est à cet égard essentiel. Le bureau du PAM au Malawi a adopté une démarche en matière de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets qui illustre parfaitement cette méthodologie, adoptée progressivement par d'autres bureaux de pays.
25. Les inondations et la sécheresse sont fréquentes au Malawi. Toutefois, les mécanismes nationaux permettant de prévenir les catastrophes, de planifier les interventions d'urgence et d'organiser les secours demeurent insuffisants. Pour remédier à cette lacune, le bureau de pays du PAM s'est engagé dans diverses activités (plaidoyer, dialogue sur les politiques à mener, conseils techniques et renforcement des capacités) qui visent à renforcer la capacité du Malawi de se préparer aux catastrophes et d'y faire face.
26. Le bureau de pays du PAM joue un rôle important dans le système de protection sociale qui est train de se mettre en place dans le pays. À cette fin, il a noué des partenariats solides avec des institutions nationales et régionales telles que le Réseau du système d'alerte rapide face aux risques de famine (FEWS-NET), le Service météorologique, la Division chargée de la lutte contre la pauvreté et de la gestion des catastrophes, le Ministère de l'agriculture, les comités régionaux d'évaluation de la vulnérabilité, le Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Malawi et la mission conjointe FAO/PAM d'évaluation de la production et de la disponibilité alimentaires. Ces organismes partagent les informations et les données d'expérience nécessaires à la prise de décision dans le cadre d'interventions menées avant, pendant et après une catastrophe. Le bureau de pays du PAM préside le groupe de travail technique Nations Unies/Croix-Rouge pour la gestion des catastrophes.
27. L'Unité spécialisée dans l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV) au sein du bureau de pays analyse les données sur la vulnérabilité et les données de référence concernant les stratégies de survie. L'Unité ACV procède aussi à l'analyse et à la cartographie des risques en vue de mettre au point et de surveiller des indicateurs permettant de prévoir les catastrophes.
28. Les membres de l'Unité ACV participent au Comité d'évaluation de la vulnérabilité du Malawi, qui comprend des organismes publics, des organisations intergouvernementales, des universitaires et des ONG. Ce Comité évalue les déficits vivriers dans les différentes zones de subsistance, ainsi que les types d'interventions nécessaires pour y remédier.
29. Le bureau de pays du PAM a détaché un de ses employés auprès de la Division chargée de la lutte contre la pauvreté et de la gestion des catastrophes afin de renforcer la capacité du Gouvernement de suivre, d'évaluer et de gérer les interventions de secours. Pendant la crise de 2005–2006, la Division a appliqué le système de suivi et d'évaluation du PAM, ce qui a permis d'harmoniser le suivi et l'évaluation de toutes les activités.

30. Les activités d'aide alimentaire qui visent à préserver l'environnement et à mieux gérer les ressources naturelles dans les zones rurales sont une composante importante de la démarche adoptée par le PAM en matière d'atténuation des effets des catastrophes. Les programmes comprennent des activités Vivres pour la création d'actifs et Vivres contre travail pour la conservation des sols et des eaux, ainsi que la fabrication de compost de fumier.
31. Pour parer aux ruptures d'approvisionnement pendant la saison des pluies, dans les zones où le réseau routier est en mauvais état, des volumes importants de denrées sont prélevés dans les entrepôts du PAM et prépositionnés. Le PAM gère en outre un petit parc de camions, qui permet de réduire les ruptures d'approvisionnement dans des zones qui n'auraient autrement pas accès à la nourriture.
32. Le bureau du PAM a prévu en réserve une opération d'urgence et une opération spéciale, qui peuvent être l'une et l'autre activées à tout moment selon que de besoin, pour porter secours aux victimes d'inondations en assurant leurs besoins alimentaires immédiats, protéger leurs moyens de subsistance et accroître leur résistance aux chocs ultérieurs par le biais d'activités semblables à celles décrites ci-dessus.
33. L'un des principaux objectifs du bureau de pays et de ses partenaires est de mettre sur pied un système concerté de gestion des risques de catastrophe et de renforcer les capacités nécessaires à cette fin à tous les niveaux. Cet objectif est conforme à la stratégie du Malawi pour la croissance et le développement, qui appelle à intensifier les efforts visant à réduire le nombre et les effets des catastrophes. Il s'inscrit aussi dans le Cadre d'action de Hyogo, qui demande aux partenaires du développement d'intégrer la réduction des risques de catastrophes dans leurs programmes d'assistance.

---

## CONCLUSIONS

34. L'action menée par le PAM dans le domaine de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets est considérable. L'ODAP est le point focal, au sein de l'Organisation, pour les aspects techniques liés à la préparation aux catastrophes. L'ODTL dirige la conception et la mise en oeuvre d'outils logistiques qui favorisent la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets, tant au PAM qu'à l'échelle du système des Nations Unies. D'autres unités au Siège, comme le Service de la protection sociale et des moyens de subsistance (PDPS) et l'Unité des situations d'urgence et de transition (PDPT), contribuent aux activités de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets, en prêtant leur concours aux bureaux de pays pour la conception et l'exécution des programmes. Ces derniers comprennent des activités Vivres contre travail et Vivres pour la création d'actifs, qui ont pour objectif de tempérer les conséquences des catastrophes naturelles récurrentes. Des initiatives reposant sur des dons en espèces sont mises en oeuvre à titre expérimental. Ces interventions aident les ménages et les communautés à trouver des moyens de subsistance durables, à améliorer la productivité et à prévenir la perte ou la dégradation de leurs actifs. Il s'agit notamment de mesures visant à appuyer le passage à des pratiques durables de gestion des richesses naturelles, et à stabiliser les zones sujettes à une dégradation des ressources. Le soutien apporté par le PAM aux efforts de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets déployés par les gouvernements est essentiel, en particulier les études ACV et l'appui logistique.

35. Avec l'aide la Suède, le PAM est cependant en train de préparer les éléments ci-après:
- i) cadre d'orientation du PAM en matière d'opérations et de politique générale en cas de catastrophe naturelle;
  - ii) stratégie visant à assurer le respect du Cadre d'action de Hyogo ;
  - iii) appui technique visant à assurer en permanence le suivi et l'évaluation en cas de catastrophe naturelle;
  - iv) cadre d'orientation à l'intention des bureaux régionaux et des bureaux de pays concernant les aspects techniques, institutionnels et de politique générale relatifs à la préparation aux catastrophes, à l'atténuation de leurs effets et à la protection sociale;
  - v) dispositions en vue de renforcer les partenariats à tous les niveaux; et
  - vi) plan de création des capacités requises en vue de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets au Siège, dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays, en mettant l'accent sur l'intégration dans les programmes, actuels ou prévus, de gestion des catastrophes et de protection sociale.
36. Il est important de reconnaître que chaque pays est le premier responsable de son propre développement durable et qu'il lui appartient de prendre des mesures efficaces pour se préparer aux catastrophes et atténuer leurs effets. Dans un monde toujours plus interdépendant et où les activités de prévention des catastrophes font l'objet d'une coopération internationale, il devient possible de créer un environnement permettant d'accroître les connaissances, les capacités et la motivation nécessaires. Pour trouver les moyens de relever ces défis, le PAM devra tirer parti de sa forte présence sur le terrain, de sa capacité de faire rapidement la synthèse de données tirées de sources disparates et d'agir en conséquence, et d'appuyer les politiques nationales, tant sur une base individuelle qu'en partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies. Son action tiendra compte des accords intergouvernementaux et interinstitutions et des mécanismes de coordination mis en place pour accroître la cohérence des mesures prises par la communauté internationale dans le domaine de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets.

## BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

- Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2005. Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités face aux catastrophes.  
<http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G05/610/30/doc/G0561030.DOC?OpenElement>
- Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2005. Fact sheet on Natural disasters statistics ISDR-2005  
[http://www.unisdr.org/eng/public\\_aware/world\\_camp/2006-2007/pdf/Fact-sheet-en.pdf](http://www.unisdr.org/eng/public_aware/world_camp/2006-2007/pdf/Fact-sheet-en.pdf)
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 2004. "Implementation of the Yokohama Strategy and Plan of Action for a Safer World: The United Nations Environment Programme Activities in Managing Environmental Emergencies"  
<http://www.unep.org/depi/PDF/Yokohama%20Strategy%20-final.pdf>
- Conseil économique et social, 1994. Résolution 1994/31 "Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles", juillet 1994  
<http://www.un.org/documents/ecosoc/res/1994/eres1994-31.htm>
- PAM, 2006. "Disaster Risk Reduction: The Forefront of the Social Protection Agenda in Malawi, Lilongwe". Texte non publié.
- PAM, 2006. "Réseau de planification des interventions d'urgence pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LACERN)" Opération spéciale 10449.0. Rome.
- PAM, 2006. "Prépositionner des biscuits à haute teneur énergétique en Amérique latine et aux Caraïbes", Opération d'urgence 10487.0, Rome.
- PAM, 2006. "Sous-Division de la planification préalable des secours et des interventions en cas d'urgence". Texte non publié, Rome.
- PAM, 2006. Rapport annuel sur les résultats de 2005, Rome.
- PAM, 2004. "Le PAM et les filets de sécurité appuyés par une aide alimentaire: concepts, expériences et programmes possibles à l'avenir" (WFP/EB.3/2004/4-A)  
<http://www.wfp.org/eb/docs/2004/wfp039212~2.pdf>
- PAM, 2002. "Directives pour l'atténuation des effets des catastrophes".  
[http://www.livelihoods.org/info/pcdl/docs/work/Disaster%20Mitigation%20WFP/DMG\\_E.pdf](http://www.livelihoods.org/info/pcdl/docs/work/Disaster%20Mitigation%20WFP/DMG_E.pdf)
- PAM, 2000. "Atténuation des effets des catastrophes: une approche stratégique."  
<http://docustore.wfp.org/stellent/groups/public/documents/eb/wfp000719.pdf>
- PAM, 1999. "Favoriser le développement" (WFP/EB.A/99/4.A)  
[http://home.wfp.org/guidelines/FAAD/eba99\\_4.htm#four](http://home.wfp.org/guidelines/FAAD/eba99_4.htm#four)
- PAM, 1998. "De la crise au redressement" (WFP/EB.A/98/4.A)  
[http://home.wfp.org/circular/od/EB\\_A\\_98\\_4A.pdf](http://home.wfp.org/circular/od/EB_A_98_4A.pdf)



---

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

|          |   |
|----------|---|
| ACV      | analyse et cartographie de la vulnérabilité   |
| FAO      | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture                           |
| FEWS-NET | Réseau du système l'alerte rapide face aux risques de famine                                  |
| LACERN   | Réseau de planification des interventions d'urgence   |
| ODAP     | Sous-Division de la planification préalable des secours et des interventions en cas d'urgence |
| ODP      | Bureau régional de Panama pour l'Amérique latine et les Caraïbes                              |
| ODTL     | Service de la logistique  |
| ONG      | organisations non gouvernementales  |
| PDP      | Division des politiques, des stratégies et de l'appui aux programmes                          |
| PDPS     | Service de la protection sociale et des moyens de subsistance                                 |
| PDPT     | Unité des situations d'urgence et de transition   |
| PNUAD    | Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement                                     |